

*République du Niger*



*Fraternité - Travail - Progrès*

-----  
CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

-----  
Agence Nationale pour la Société de l'Information  
(ANSI)

---

## **TERMES DE REFERENCES**

**Appel à Concours pour la Conception d'un logo et d'un slogan pour l'ANSI**

## **I. Contexte et Justification**

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) constituent une des priorités du Gouvernement de la République du Niger qui en fait un outil de sa stratégie de lutte contre la pauvreté. La révolution Numérique permettra sans doute d'accélérer la modernisation de l'économie du Niger, de renforcer sa croissance et d'améliorer sa gouvernance. Conscient de ces enjeux, le Gouvernement du Niger a transformé le Haut Commissariat à l'Informatique et aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (HC/I/NTIC) en Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI) rattachée à la Présidence de la République. La création de cette Agence vise la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale d'accès universel aux TIC ainsi que les programmes et projets de développement des TIC sur toute l'étendue du territoire national.

A cet effet, l'ANSI lance un concours pour la création d'un logo et d'un slogan pour une bonne visibilité et une meilleure communication de ces activités.

## **II. Mandat et Règlement**

### **1. Objet**

L'Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI) lance un concours pour la conception d'un logo qui lui servira d'identité d'une part et d'un slogan d'autre part. Chaque concurrent peut aussi bien participer au concours de logo qu'au slogan mais chaque œuvre doit être présentée séparément dans deux plis différents.

### **2. Condition de participation au concours**

- la participation est gratuite ;
- être de nationalité nigérienne.
- le concours est ouvert aux artistes /créateurs, infographes, startup local ainsi qu'au grand public, à l'exception des membres de l'ANSI ;

- chaque candidat présentera au plus trois propositions ;

### **3. Date limite d'envoi des propositions**

- le concours est ouvert à compter du **1 Août 2017**;
- la date limite pour l'envoi des propositions est fixée le **31 Août 2017** à 17h00 ;
- les propositions devront être envoyées par email aux adresses suivantes : [hrabe@hcntic.ne](mailto:hrabe@hcntic.ne), [kadamou@hcntic.ne](mailto:kadamou@hcntic.ne).
- les renseignements suivants doivent apparaître dans le courrier électronique du candidat : Nom, prénom, numéro de téléphone, Adresse, profession, structure ;

### **4. Cahier de charge**

**Le logo** doit répondre aux critères suivants, à savoir :

- refléter le Niger en marche vers une société de l'information et de la connaissance ;
- refléter l'image de l'ANSI dans son rôle de coordination de la stratégie nationale Niger 2.0 ;
- livrer le logo en format vectoriel ou JPEG en haute définition;
- livrer le logo avec une brève description de sa signification ;
- inclure dans la soumission un document comportant les filiations du créateur, nom, prénom, adresse, téléphone, titre, description succincte et signification de l'œuvre.

**Le slogan** doit répondre aux critères suivants, à savoir :

- refléter le Niger en marche vers une société de l'information et de la connaissance ;
- refléter l'image de l'ANSI dans son rôle de conception et coordination de la stratégie nationale Niger 2.0 ;

- le slogan doit être rédigé dans une des langues nationales du Niger avec une traduction en français ;
- livrer le slogan dans un format lisible non fantaisiste ;
- le slogan doit être livré avec une brève description de sa signification ;

## **5. Critères de sélection**

Les propositions seront sélectionnées selon les critères suivants :

- compréhension des termes de références ;
- respect des délais ;
- respect du cahier des charges ;
- qualité de la création artistique ;

## **6. Jury**

Le jury est composé de personnes désignées par le Directeur Général de l'ANSI. Si aucun dossier n'est retenu par le jury, ce dernier se réserve le droit de relancer un nouvel appel à concours.

## **7. Prix**

Les gagnants du concours recevront un ordinateur ou un laptop.

## **8. Remise du prix**

Le gagnant sera récompensé à l'occasion d'une cérémonie, à déterminer

## **9. Droits**

- Les droits d'utilisation du logo et du slogan seront transférés en totalité à l'ANSI. Le nom du lauréat apparaîtra sur le site internet de l'ANSI qui est en construction.
- Toutes les œuvres reçues dans le cadre de ce concours resteront propriétés de l'ANSI.
- L'ANSI peut, au besoin, apporter quelques retouches aux œuvres retenues (logo et slogan).